

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES CATASTROPHES

ON DEMANDE QUE L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DE L'OCEAN RANGER SE DÉROULE EN PUBLIC

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle découle du dépôt, jeudi soir dernier, à la Chambre, du mandat relatif à l'enquête sur le naufrage de l'*Ocean Ranger*. Le ministre peu-il nous donner l'assurance que l'enquête se déroulera en public, qu'un rapport sera publié et que, même si la tragédie s'est passée en haute mer, tous les témoins utiles seront convoqués et interrogés sur toute question d'intérêt, notamment sur tout avis qui aurait pu être donné concernant la navigabilité de la plate-forme ainsi que sur les mesures de sécurité prises à bord de la plate-forme?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il y a une difficulté qui se pose: le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même sommes, en quelque sorte, tous deux responsables de l'enquête, instituée en vertu de la loi sur les enquêtes et aussi de la loi sur la marine marchande du Canada. Cependant, je crois pouvoir répondre par l'affirmative à toutes les questions qu'on m'a posées. L'enquête sera publique; il y aura un rapport et l'on entendra des témoins. Quel était le quatrième point, déjà?

ON DEMANDE SI UN AVERTISSEMENT QUELCONQUE A ÉTÉ DONNÉ AVANT L'ACCIDENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Ma question supplémentaire reprend en fait la dernière partie de ma première question alors que j'ai demandé si le mandat des enquêteurs était assez étendu pour englober tout avis préalable concernant la navigabilité de la plate-forme ou les mesures de sécurité prises à bord de la plate-forme. Je voudrais savoir si avant le naufrage tragique, il y a eu une communication quelconque sous forme de notes, lettres ou rapports adressés au gouvernement ou à l'un de ses organismes pour les avertir au sujet de la navigabilité et des mesures de sécurité à bord de l'*Ocean Ranger*. Si tel est le cas, quelles mesures ont été prises?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que je le sache, il n'y a eu aucune communication de ce genre.

LA TENUE D'UNE ENQUÊTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si je comprends bien, le gouvernement de Terre-Neuve aurait fait parvenir un message au ministre vendredi dernier pour lui proposer une enquête conjointe sur le naufrage de l'*Ocean Ranger*. Le gouvernement de Terre-Neuve a proposé de fusionner la commission d'enquête du gouvernement fédéral avec la commission royale du gouvernement de Terre-Neuve et de leur donner un mandat commun. Il a suggéré que la commission royale soit fédérale-provinciale, qu'elle soit présidée conjointement par l'honorable Gordon

Questions orales Article 43 du Règlement

Winter et l'honorable juge en chef Hickman, et que le gouvernement fédéral puisse nommer d'autres commissaires s'il le désirait. Il a aussi recommandé que le rapport puisse être rendu public.

Le gouvernement a-t-il étudié la demande du gouvernement de Terre-Neuve d'une enquête conjointe? L'a-t-il reçue favorablement? Si oui, quand fera-t-on le nécessaire pour rendre l'enquête conjointe? J'ajoute que cette solution répondrait aux vœux de toutes les Églises de Terre-Neuve, qu'a exprimés l'archevêque Penney vendredi dernier.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le gouvernement du Canada a proposé lui-même la semaine dernière au gouvernement de Terre-Neuve de mener une enquête conjointe. Mon chef de Cabinet a téléphoné de ma part aux autorités terre-neuviennes pour leur faire cette proposition. Cette offre n'a malheureusement pas été acceptée, et Terre-Neuve a décidé de procéder à sa propre enquête.

J'ai reçu ce matin le télex que le ministre terre-neuvien responsable de l'énergie nous a adressé au cours du week-end. Nous n'avons pas eu le temps d'examiner la situation. Je discuterai de la question avec mes collègues du Cabinet et je ferai connaître notre réaction d'ici quelques jours. Je me permets cependant de faire remarquer au député qu'il y a des limites au nombre des commissaires auxquels on devrait songer à confier cette tâche; nous étudierons également cette question.

LA DATE DE LA DÉCISION

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je ne m'inquiète pas trop de savoir qui a été le premier à demander une enquête mixte. Mais si j'en crois le gouvernement de Terre-Neuve, ni le ministre ni le gouvernement fédéral n'a suggéré la tenue d'une enquête mixte; tout ce qu'ils ont fait a été de communiquer avec le gouvernement de Terre-Neuve pour lui demander s'il avait des suggestions à faire au sujet de la définition de la mission. Le ministre a désigné un commissaire fédéral dont il a annoncé la nomination mardi dernier en Chambre. Mais laissons cela pour l'instant. Le gouvernement de Terre-Neuve propose maintenant la tenue d'une enquête mixte, conformément aux vœux de la population terre-neuvienne. La majorité des victimes du naufrage étaient des Terre-Neuviens. La population de Terre-Neuve veut que les deux gouvernements effectuent une enquête complète sur ce tragique accident, afin que rien ne soit laissé dans l'ombre.

• (1420)

Il y a déjà eu auparavant des coprésidents de commissions mixtes, par exemple il y a quelques années, à la Commission du bilinguisme et du biculturalisme. Et il n'y aurait en tout que six commissaires si le gouvernement fédéral désirait en désigner deux de plus. Le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement va se décider? Est-ce que la décision pourrait intervenir dans les 24 ou 48 heures, étant donné le très vif émoi que cette question a soulevé dans le province de Terre-Neuve et le traumatisme qu'elle y a causé?